

Zeitschrift: Domaine public

Band: - (2013)

Heft: 2008

Artikel: Lutte sélective contre l'îlot de cherté : le prix à la consommation entre coûts induits et économies non répercutées

Autor: Tille, Albert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014153>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lutte sélective contre l'îlot de cherté

Le prix à la consommation entre coûts induits et économies non répercutées

Albert Tille - 29 septembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24299>

«*Stop aux tracasseries pesant sur les prix!*» C'est le slogan de la récente campagne de l'Alliance contre les obstacles au commerce orchestrée par [economiesuisse](#).

Cette Alliance réunit toutes les organisations représentant le commerce de gros et de détail, avec l'appui du [Konsumentenforum](#), organisation de consommateurs alémanique «*indépendante et libérale*». Coop et Migros, qui ne sont membres d'aucune de ces organisations, sont donc formellement hors du débat.

Les *lobbies* économiques jouent leur rôle lorsqu'ils réclament l'allègement des contraintes bureaucratiques qui imposent aux entreprises de coûteuses charges administratives. La campagne de l'Alliance réclame une simplification au passage des frontières. Le Conseil fédéral a [reconnu](#) lui-même que des progrès sont possibles.

Mais l'Alliance va au-delà. Sa première revendication tend à faire simplifier l'étiquetage des produits. La législation suisse pose des exigences plus détaillées que celle des pays

qui nous entourent en matière de plurilinguisme ou d'origine des produits. L'obligation pour un fabricant étranger de changer ou multiplier les informations figurant sur l'emballage d'un produit pour pouvoir le mettre en vente sur le marché suisse constitue un obstacle qui a effectivement un coût.

Mais une bonne traçabilité des produits, surtout lorsqu'il s'agit de denrées alimentaires, reste un combat constant des organisations de consommateurs. Et justement, le Parlement est saisi d'une [modification](#) de la loi sur les denrées alimentaires, qui vise notamment à renforcer la transparence sur l'origine des produits. C'est au même moment que l'Alliance propose de remplacer l'étiquetage informatif sur le produit lui-même par une information disponible sur une borne électronique installée dans le magasin. On ne sait pas quel serait le coût d'une telle innovation, notamment pour les petits détaillants, ni quel serait l'accueil réservé par les consommateurs que défend le *Konsumentenforum*.

La lutte contre l'îlot de cherté demeure un combat légitime. C'est pour cela que la Suisse a adopté le principe du «*Cassis de Dijon*» ([DP 1816](#)) qui harmonise largement sa législation avec celle de l'Union européenne. Le prix des produits importés aurait dû baisser. Mais le bilan est [médiocre](#). Au bout de la chaîne, le consommateur ne profite pas de simplifications en principe génératrices d'économies. Il aura donc de la peine à croire au résultat positif de la nouvelle campagne menée par l'Alliance en faveur des prix bas.

Pour accompagner et donner une efficacité au décevant *Cassis de Dijon*, le Conseil fédéral a proposé une modification de la législation sur les cartels pour lutter contre les ententes verticales ([DP 1995](#)). Mais, comme prévu, *economiesuisse* s'y [oppose](#) fermement.

Elle sélectionne strictement les instruments de lutte contre les prix excessifs. Car une concurrence accrue incommode cette championne de l'économie libérale.